

Déclarations de ministres

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES CATASTROPHES

LA TRAGÉDIE À LA MINE DE GLACE BAY

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, on a abordé la question de l'incendie de Glace Bay. Comme la société Devco relève de ma compétence, je me demandais si je pouvais y répondre. Je dois malheureusement signaler à la Chambre des communes qu'hier matin, à 7 heures, un incendie s'est déclaré au niveau 2000 de la mine n° 26. Plus de 350 mineurs dévoués se sont échappés, mais malheureusement l'un d'entre eux est porté disparu. On présume qu'il est mort.

La mine a été condamnée hier soir, l'incendie fait toujours rage et nous espérons pouvoir l'éteindre le plus tôt possible. Je n'ai pas encore pu m'entretenir avec la direction de Devco au sujet des 1,100 mineurs qui travaillent à la mine n° 26. Cela constituera, c'est évident, notre priorité sitôt l'incendie éteint, mais j'ai pensé qu'entretiens les députés voudraient connaître ces quelques renseignements.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Je voudrais livrer mes observations au sujet de cette tragédie de Glace Bay. Le ministre a lancé une enquête importante au sujet de la gestion de la société Devco. Je l'invite simplement à inclure dans cette enquête les règlements sur la sécurité dont la mise en œuvre incombe au gouvernement fédéral. Le ministre devra également prendre en considération les projets d'ouverture de deux nouvelles mines et de fermeture permanente de la mine n° 26, qui n'a apporté que le malheur depuis son ouverture en 1943.

Je compte sur le ministre pour nous faire un compte rendu de la situation ici même sitôt qu'il en saura plus long sur les circonstances qui ont entouré ce nouveau désastre. J'espère sincèrement qu'il sera en mesure de nous annoncer une enquête publique à ce sujet, enquête qui s'impose depuis pas mal de temps.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais également faire part au ministre de mes craintes. L'un de nos groupes de travail a visité cette mine. Nous nous sommes également mis en rapport avec le ministre du Travail (M. Ouellet) et nous l'avons pressé de modifier le Code canadien du travail, afin d'imposer des règlements plus stricts en matière de santé et de sécurité. Quand va-t-il présenter ce projet de loi des plus pressants, afin que nous puissions apporter les modifications qui, comme il le sait, s'imposent?

* * *

● (1210)

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BLAIKIE—LA POSSIBILITÉ DE POSER PLUS DE QUESTIONS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la période des questions. Il y a exactement une semaine, vous nous avez dit ce que

vous pensiez du problème posé par la sonnerie. Monsieur le Président, je voudrais vous demander de dire également ce que vous pensez de l'évolution de la période des questions. J'ai les mêmes inquiétudes que vous, je pense, au sujet de ce qui se passe au cours de la période des questions surtout depuis une semaine.

La période des questions a toujours été l'occasion de se lancer dans une série de mini-débats, mais ces derniers commencent à dégénérer en véritables discussions. Apparemment, cela a commencé l'autre jour quand le premier ministre a quasiment fait de l'obstruction systématique. Cela se produit de plus en plus souvent. De moins en moins de députés de l'arrière-ban ont la possibilité de poser des questions ce qui est pourtant l'objectif de la période des questions.

Monsieur le Président, j'ignore si vous allez laisser la situation se dégrader jusqu'à ce que nous rentrions de nous-mêmes dans le droit chemin. C'est peut-être une bonne stratégie. Je vous exhorte toutefois à vous servir de votre autorité pour remettre de l'ordre. Si vous ne pensez pas nécessaire d'accorder des questions supplémentaires, ne le faites pas. Si vous pensez que les réponses sont trop longues, rappelez les députés à l'ordre. J'ai siégé ici quelque temps sous la présidence de M. Jerome. Telle était sa méthode. Les députés finissaient par comprendre et se montraient raisonnables. C'est ce qu'il faut faire si nous voulons que la période des questions conserve son utilité.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous pourrions le vérifier à la lecture du compte rendu, mais je pense qu'il y a eu un malentendu presque kafkaïen. Quand vous m'avez interrompu, lorsque j'ai fait une déclaration en vertu de l'article 21 du Règlement, j'ai cru comprendre que j'avais commis l'erreur de désigner un sénateur par son nom et que c'était contraire au règlement de la Chambre. Je tiens à dire...

M. le Président: Faisons une mise au point. C'était une attaque contre un sénateur que vous avez désigné par son nom. Deux sénateurs de l'autre endroit ont été désignés. Voilà ce que la présidence a jugé inacceptable.

M. Crosby: J'invoque le Règlement...

M. le Président: Le député n'a pas le droit de contester la décision de la présidence. Je me ferai un plaisir d'en discuter avec lui en privé.

Quant à la question soulevée par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), je pense que cela relève du comité de la procédure et de l'organisation. Je le répète, je me tiendrai à la disposition des députés et du comité pour essayer d'améliorer la situation. La présidence est au service des députés. Je tiens à faire de mon mieux pour me rendre utile, mais certains problèmes se sont posés lors de la période des questions comme la plupart des députés l'ont sans doute observé.